



RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO

JOURNEE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Thème : « Faire progresser l'action climatique »

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT LUE PAR
MADAME ARLETTE SOUDAN-NONAUT,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DU BASSIN DU CONGO,
SECRETAIRE EXECUTIVE DE LA COMMISSION CLIMAT
DU BASSIN DU CONGO**

Brazzaville, le 16 septembre 2025

Mesdames et Messieurs,

Adresse : Immeuble Man'Grite, 4ème étage, Plateau-ville-Brazzaville, République du Congo

Email : secretariatministre@developpement-durablegouv.cg

Site du Ministère : www.developpement-durable.gouv.cg

Chers compatriotes,

Le 16 septembre, la communauté internationale observe la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, commémorant ainsi la signature du Protocole de Montréal de 1987 et l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1994.

Le thème de cette Journée, « **Faire progresser l'action climatique** », est cette année axé sur l'influence positive et continue du protocole de Montréal sur la régénération de la couche d'ozone et la diminution des effets du changement climatique.

Dans le domaine de l'environnement, les bonnes nouvelles sont suffisamment rares pour ne pas être soulignées et c'est un immense soulagement pour la communauté internationale que de constater que chaque année depuis vingt ans, la couche d'ozone se rétablit et que ce résultat est dû aux actions humaines et à notre volonté collective.

Située dans la stratosphère, bien au-dessus des nuages, la couche d'ozone agit comme un bouclier protecteur qui filtre les rayons solaires les plus nocifs, ces fameux rayons ultraviolets qui provoquent les cancers de la peau, les cataractes oculaires, le vieillissement cutané, affaiblissent le système immunitaire et endommagent l'ADN des êtres vivants. Sans la couche d'ozone, la vie serait impossible sur terre.

Or, sous l'effet de l'utilisation massive de gaz, les CFC, couramment employés à partir du milieu du 20^e siècle, dans l'industrie du froid et les aérosols de toute nature, la couche d'ozone n'a cessé de s'amincir et de se dégrader, au point de former un gigantesque trou au-dessus du pôle sud de notre planète. Les scientifiques ont tôt fait d'identifier l'origine du mal, et le Protocole de Montréal, qui est sans doute la plus grande réussite de la coopération mondiale en matière d'environnement, a interdit la production et l'utilisation de ses redoutables CFC. Résultat : au rythme actuel de sa guérison, la couche d'ozone devrait se rétablir complètement au plus tard dans 40 ans.

Chers compatriotes,

Pour sa part, grâce à l'action déterminée du Président Denis SASSOU N'GUESSO, Premier écologiste du Bassin du Congo, la République du Congo, a pleinement intégré l'objectif d'élimination des CFC, dans sa politique environnementale, conformément au Protocole de Montréal et à l'amendement de Kigali, dont elle est signataire. En pratique et en attendant l'interdiction totale de la commercialisation des gaz réfrigérants de type R22 et de leurs mélanges, interdiction prévue pour 2030, j'exhorte chacune et chacun d'entre vous et en particulier les acteurs économiques à privilégier les produits respectueux de l'environnement. Ainsi, les aérosols contenant des gaz nocifs, comme les CFC et les halons, ou les pesticides et produits de traitement du bois contenant du bromure de méthyl, sont à éviter absolument. Quant aux équipements frigorifiques, il convient d'utiliser ceux contenant des réfrigérants naturels ou hydrocarburés et de bannir les vieux réfrigérateurs et les équipements électro ménagers où les

fameux hydrofluorocarbures toxiques sont encore présents. C'est une question de responsabilité.

Chers compatriotes,

Il n'y a rien désormais qui puisse empêcher le rétablissement complet de la couche d'ozone indispensable à notre survie sur terre, si ce n'est lorsqu'un pays, ou les citoyens d'un pays, ne respectent pas le Protocole de Montréal

Au-delà de son aspect symbolique, cette journée constitue donc un appel pressant à l'engagement, à la vigilance et, prioritairement, à la mise en œuvre d'actions. À cette occasion, le gouvernement tient à réaffirmer sa détermination à œuvrer pour un développement durable et un environnement préservé.

Vive la journée internationale pour la protection de la couche d'ozone.

Vive le Congo vert, durable et responsable.

Je vous remercie.

Arlette SOUDAN-NONAULT. -